ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 mars 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de SAINT OUEN DU TILLEUL (Département de l'EURE)**
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du 8 septembre 2016, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Une maison ancienne et sa dépendance situées à SAINT OUEN DU TILLEUL, 9 rue de la Mairie, et cadastrées section B n°1468 pour une contenance de 3 673m².
POS/PLU :	Au PLU, en cours d'approbation, zone UAa : cœur traditionnel du village où la construction est autorisée. Emplacement réservé n°8 pour un équipement public ou un service de proximité.
PROJET :	Projet de construction d'un centre médical (6 praticiens exerçant actuellement dans des locaux inadaptés) et implantation d'un centre de loisirs, prévu au contrat de pays et permettant l'accueil de 60 enfants.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	20 octobre 2016, avis favorable avec proposition d'un accompagnement en étude
PROPRIÉTAIRE :	Mme EDDE, sous tutelle, acquisition à négocier.
ÉVALUATION DOMANIALE :	2 juin 2016, 153 000€ + 10%
IMPUTATION :	**Compte n° 924 303 – SAINT OUEN DU TILLEUL Centre de loisirs et cabinet médical** **Enveloppe projet : 175 000€**

ROUEN le 9 Novembre 2016

Visa du Président du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

/FDL